

Procédure de Soumission, Validation, Suivi et Evaluation de Projets de Fin d'Etudes (PFE)

1. Préambule

Ultime année de la formation d'ingénieur à l'ESI, le Projet de Fin d'Etudes (PFE) est une immersion significative, de 9 à 12 mois, dans le monde socio-professionnel incluant la recherche et développement (R&D), mais aussi dans le monde de la recherche fondamentale.

Les stages ont une finalité pédagogique, ce qui signifie qu'il ne peut y avoir de stage hors parcours pédagogique et un stage ne peut, en aucun cas, être considéré comme un emploi.

Cette période de stage fait office de transition entre la vie d'étudiant et les exigences de la vie professionnelle. C'est pourquoi, il est important pour l'étudiant de bien choisir son PFE.

2. Objectifs attendus du PFE et compétences à développer par les étudiants

Permettre à l'étudiant d'avoir les compétences requises suivantes:

- Identifier et analyser le problème à résoudre ;
- Adopter une démarche projet ;
- Adopter, concevoir, réaliser une solution selon une méthodologie ;
- Evaluer la qualité de la solution proposée ;
- Rédiger un mémoire de qualité;
- Soutenir et défendre une solution devant un auditoire.

3. Lexique (Vocabulaire adopté)

PFE Interne versus Externe:

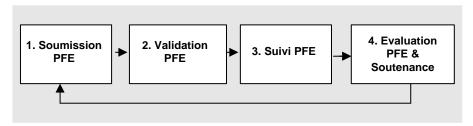
- Un PFE est considéré "**interne**" s'il est proposé par un enseignant permanent affilié ou non à un laboratoire de recherche de l'ESI et qui ne nécessite pas la signature d'une convention de stage avec un organisme externe à l'École.
- Un PFE est considéré "externe" s'il remplit une des trois conditions suivantes :
 - o il est proposé par un enseignant permanent de l'ESI et/ou équipe affilié ou non à un des laboratoires de recherche de l'École pour le compte d'un organisme de stage externe à l'École (situé en Algérie) et nécessitant une convention de stages à faire signer auprès d'un organisme d'accueil;
 - o il est proposé directement par un organisme de stage externe à l'École (en Algérie) partenaire ou non de l'École et nécessitant une convention de stages auprès de l'organisme d'accueil ;
 - o il est proposé directement par un organisme de stage externe à l'École (à l'étranger) ayant le statut de laboratoire de Recherche et nécessitant une convention cadre bilatérale entre l'ESI et l'Université d'accueil en plus d'une convention de stage répondant aux exigences des stages à l'international.

Promoteur versus Co-Encadrant:

- Le PFE est défini et suivi par un promoteur.
- Le statut de Co-Encadrant(s)" est réservé aux enseignants de l'ESI affiliés ou non aux laboratoires ayant accepté(s) de suivre un ou plusieurs PFE

4. Descriptif de la Procédure

Une charte de stages définissant clairement le rôle de chacune des parties impliquées dans le PFE, est annexée à la présente procédure ci-contre.



Phase 1 : Soumission des sujets de stages

Les propositions de PFE doivent être soumises à travers la plateforme https://talents.esi.dz/scolar/index selon l'échéancier défini par le service de stages. A cet effet,

- Les sujets proposés par les enseignants de l'ESI/Co-encadrants seront soumis via leur compte Talents selon le modèle en vigueur ;
- Pour les sujets externes, les promoteurs devront contacter exclusivement le service des stages (s_stages@esi.dz) qui se chargera d'ouvrir un compte sur l'outil « Talents » pour soumettre le ou leurs sujet(s) selon le modèle en vigueur.
- Tous les sujets proposés par des laboratoires étrangers doivent être discutés préalablement à leur soumission avec un Co-encadrant de l'Ecole affilié de préférence aux laboratoires de recherche LMCS et LCSI.
- Les sujets externes ne comportant pas de Co-encadrant de l'Ecole ne seront pas soumis à la validation ;
- Un promoteur peut réserver un sujet à un étudiant. Toutefois, plusieurs sujets ne peuvent être réservés à un même étudiant ;

NB: Les sujets de stages émanant d'entreprises en activité à l'étranger ne sont pas autorisés.

Phase 2: Validation des sujets et leur publication.

Le service des stages supervise à la validation des sujets avec l'appui d'un minimum de trois (03) enseignants permanents. Il veillera à donner des consignes aux commissions en début de chaque session pour une harmonisation du travail de validation.

Le principe d'une validation hybride est adopté: d'abord une validation individuelle via l'outil «Talents » ensuite si-nécessaire une réunion complémentaire en présentiel.

Dans le cas où des levées de réserves clairement explicitées, sont demandées, le promoteur du sujet dispose d'une semaine pour lever les réserves. Il doit, alors donner des explications complémentaires pour mettre en évidence les modifications apportées au descriptif du sujet ;

Une fois que les sujets sont validés, le service des stages les diffuse aux :

- a) Étudiants;
- b) Promoteur(s)/Co-Encadrant(s) pour les informer du statut des sujets proposés.

Une fois validé, Il sera demandé au promoteur d'affecter rapidement son (ses) sujet(s) via l'outil « Talents ».

Un étudiant n'ayant pas choisi de PFE avant la dernière semaine du mois d'Octobre de l'année universitaire en cours, se verra affecté un PFE parmi ceux déjà validés disponibles dans la banque de sujets disponible sur l'outil « Talents ».

La signature de la convention et de la charte doit se faire dans le mois qui suit le début du stage, et ne saurait dépasser le délai fixé par le service de stages.

Une fois les sujets validés et affectés et la charte des stages ainsi que les conventions de stages signées par les parties prenantes, aucun changement de sujet n'est autorisé.

Phase 3 : Suivi de l'avancement du PFE

Les promoteurs / Co-encadrants doivent s'assurer que les stagiaires exécutent le projet dans de bonnes conditions. Des réunions devraient être organisés régulièrement pour s'assurer du bon déroulement du projet ;

Les stagiaires doivent informer régulièrement leurs encadrants respectifs de leur avancement conformément à l'échéancier du projet consigné dans un Diagramme de Gantt qui sera utilisé comme outil de planification durant toute la durée du projet.

Les organismes d'accueil, conformément à la charte de stages doivent veiller à mettre toutes les conditions pour la réussite du projet.

Phase 4 : Evaluation du déroulement du PFE et Soutenance finale

Au terme de tout projet de PFE, une évaluation du déroulement du stage doit être effectuée par :

- Les étudiants à travers Talents ;
- L'encadrant à travers une fiche de notation transmise par le service des stages ;
- Le promoteur à travers un modèle transmis par le service des stages.

L'organisation de la soutenance (dates prévisionnelles de dépôt, de soutenances, charte de rédaction, modalités d'évaluation) du PFE est fixée par le service des stages. Ladite organisation est communiquée aux promoteurs/Co-encadrants et aux étudiants.

En tout état de cause, la soutenance ne peut avoir lieu après la fin octobre de l'année universitaire en cours. Les retardataires seront automatiquement ajournés à la session de juin de l'année suivante.

5. Communication / Exécution de la procédure

La présente procédure est communiquée à toutes les parties prenantes impliquées dans le déroulement de la dernière année du cycle ingénieur.

La présente procédure est d'application pour l'année 2022-2023. Elle est publiée sur le site de l'école.